



Liste de documents

Déclaration d'impôt française 2018 sur revenus 2017 Spécial non résident vivant en Suisse

Non résident de France

Afin d'établir votre déclaration d'impôts 2018, nous avons besoin des documents suivants :

GENERAUX

- Formulaire original A3 **pré-rempli** de la déclaration d'impôt (*cerfa 2042 bleu*) reçu de la part du service des impôts des particuliers (*si vous la recevez encore sous format papier*)
- Vos identifiants fiscaux (*N° fiscal et mot de passe*) permettant l'accès à votre espace personnel sur le site www.impots.gouv.fr
- Copie de votre dernière déclaration d'impôt (*cerfa 2042 + annexes*) si vous n'avez pas vos identifiants fiscaux
- Copie de deux derniers avis d'impôt (*avis d'impôt 2017 sur revenus 2016 et avis d'impôts 2016 sur revenus 2015*) si vous n'avez pas vos identifiants fiscaux
- Sur papier libre, nous indiquer le département et la commune de naissance pour chacun des membres de votre foyer fiscal (*si naissance en France sinon indiquer le pays de naissance*)
- Copie de vos coordonnées bancaires (*extrait IBAN*)

REVENUS SUISSES ET MONDIAUX (hors France)

(Informations utiles pour déterminer si le taux moyen mondial est plus faible que le taux forfaitaire de 20%)

- Certificat de salaire et **attestation quittance** (*il est possible que l'attestation quittance soit incluse dans le certificat de salaire*)
- Montant des allocations familiales suisses perçus en 2017
- Attestation d'indemnité de chômage Pôle emploi
- Toutes les fiches de salaires pour les personnes à votre charge
- Attestations de vos rentes (*AVS, AI, 2ème pilier, rentes viagères, rentes SUVA, rentes françaises*)
- Montant des pensions alimentaires reçues (*joindre copie du jugement de divorce et justificatifs des encaissements*)

REVENUS DE SOURCE FRANCAISE

Aucun document n'est nécessaire étant donné que les revenus de sources françaises sont déjà pré-remplis dans la déclaration d'impôts puisqu'ils sont communiqués par les employeurs et les organismes sociaux à l'Administration fiscale française

CREDITS D'IMPÔT

- Justificatifs des primes d'assurance pour loyer impayés

REVENUS IMMOBILIERS

Revenus fonciers (location nue)

- Décompte de régie des 4 trimestres ou cerfa 2044 pré-remplie de l'agence immobilière
- Décomptes des charges de copropriété (*4 appels de fonds + travaux*) avec mention des charges non récupérables par le bailleur
- Justificatifs des charges de régie immobilière
- Montant des cotisations d'assurance habitation non occupant
- Montant des cotisations d'assurance décès-invalidité sur prêt immobilier
- Copie de la taxe foncière 2017
- Décompte des intérêts d'emprunt versés pour le prêt contracté pour l'acquisition du bien immobilier loué
- Justificatifs des travaux d'entretien et de rénovation (*factures payées au 31.12.2017*)

Informations pratiques

Option 1 => Entretien fiscal

Si vous avez choisi l'option de l'entretien fiscal dans nos bureaux, nous vous demandons de bien vouloir vous munir de l'ensemble des justificatifs requis pour l'entretien car les déclarations d'impôt sont faites (*dans la mesure du possible*) en direct avec vous (*entretien de 1 heure maximum*) !

Nos honoraires sont à payer au comptant le jour de l'entretien fiscal (*espèce ou carte bancaire*).

Option 2 => Envoi des justificatifs par e-mail

Si vous avez choisi de nous envoyer les justificatifs par e-mail, nous vous demandons de bien vouloir :

- Nous envoyer les justificatifs demandés en **un seul fichier PDF (scan obligatoire, les photos ne sont pas acceptées par le fisc)** ;
- Nous communiquer **un numéro de téléphone fixe et mobile** qui nous permettra de prendre contact avec vous pour un bref entretien fiscal téléphonique ;

Après avoir établi votre déclaration d'impôt, nous vous enverrons une note d'honoraire par e-mail avec nos coordonnées bancaires pour que vous puissiez procéder au règlement par virement bancaire. Dès réception de votre règlement, nous vous transmettrons par courrier (*ou télédéclaration*) votre déclaration d'impôt pour signature et une copie de ladite déclaration pour votre dossier ainsi qu'un avis d'impôt prévisionnel.

Option 3 => Envoi des justificatifs par courrier postal

Si vous avez choisi de nous envoyer les justificatifs par courrier, nous vous demandons de bien vouloir :

- Ne pas nous envoyer les originaux des justificatifs demandés, les copies suffisent et ne pas agraffer les justificatifs ;
- Nous communiquer un numéro de **téléphone fixe et mobile et une adresse e-mail privée** qui nous permettra de prendre contact avec vous pour un bref entretien fiscal téléphonique et de vous envoyer notre note d'honoraire pour règlement ;

Après avoir établi votre déclaration d'impôt, nous vous enverrons une note d'honoraire par e-mail avec nos coordonnées bancaires pour que vous puissiez procéder au règlement par virement bancaire. Dès réception de votre règlement, nous vous transmettrons par courrier (*ou télédéclaration*) votre déclaration d'impôt pour signature et une copie de ladite déclaration pour votre dossier ainsi qu'un avis d'impôt prévisionnel.